Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213501158-20251212-D19DEE_DE25-DE

Document n°44867

Direction Education Enfance / AB

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

(ordre du jour du 5 décembre 2025)

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026/2030 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'ILLE-ET-VILAINE

Rapporteuse : Patricia RAULT

Depuis plusieurs années, la ville œuvre aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales pour améliorer le quotidien des familles, accompagner les enfants et les jeunes, soutenir les parents et renforcer les liens sociaux qui font la vitalité de notre territoire.

La Convention Territoriale Globale (CTG) s'inscrit dans cette dynamique. Conduite à l'échelle de 29 communes de Fougères Agglomération, elle propose un cadre commun pour financer et coordonner les actions dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, de l'accès aux droits, de l'inclusion numérique.

La CTG 2026-2030 ouvre l'accès aux soutiens financiers de la CAF pour les services périscolaires, le centre de loisirs, la halte-garderie, le lieu d'accueil enfants-parents, le relais petite enfance… — autant de leviers essentiels pour renforcer les services offerts aux fougerais. En tant que convention-cadre, elle constitue le cadre de référence des futures conventions de financement de la ville avec la CAF, afin de soutenir chaque action, politique publique ou projet spécifique.

Pour la ville, s'engager dans cette convention, c'est affirmer sa volonté de travailler en réseau, de s'appuyer sur l'expertise de la CAF et de garantir aux habitants une politique locale attentive, cohérente et évolutive.

Après avis favorable de la Commission « Education, Enfance, Petite enfance », le Conseil Municipal :

- Approuve la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030, élaborée avec la CAF d'Ille-et-Vilaine et Fougères Agglomération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les financements mobilisables dans ce cadre pour soutenir les projets et services menés par la ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères

Le Maire de Fougères

MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

Louis FEUVRIER

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2025-12-12T11:26:46+01:00